



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 16 juin 2009 à 16 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint et André Lambert, directeur général adjoint, M^e Richard D'Auray, greffier adjoint et M^e Maude Lauzon, assistante-greffière.

CE-2009-954*

AUTORISER LA VILLE À SIGNER LA CONVENTION AVEC HYDRO-QUÉBEC POUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION AVEC OPTION SOUTERRAINE POUR LE PROJET DE L'IMPASSE DE LA BUTTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-283 en date du 20 mars 2007, autorisait une dépense et un emprunt de 727 000 \$ (règlement d'emprunt numéro 365-2007) pour construire les services municipaux des phases I et II du projet Côte Bellevue sur l'impasse de la Butte;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-404 en date du 21 avril 2009, autorisait une dépense et un emprunt de 220 000 \$ (règlement d'emprunt numéro 626-2009) pour réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques pour une portion du projet Côte Bellevue sur l'impasse de la Butte;

CONSIDÉRANT QU'une convention pour le réseau de distribution avec option souterraine entre Hydro-Québec, Bell, Vidéotron et la Ville de Gatineau doit être signée entre les parties pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par son Service de l'ingénierie, agit à titre de promoteur pour le développement de l'impasse de la Butte, incluant les travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Gatineau et les compagnies Hydro-Québec, Bell et Vidéotron, dans le cadre du projet Côte Bellevue sur l'impasse de la Butte.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents relatifs à la convention des réseaux de distribution avec option souterraine afin de permettre la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques sur une portion de l'impasse de la Butte.

Le greffier ou en son absence l'assistant-greffier est autorisé à mandater un notaire afin de rédiger et préparer les actes de servitudes pour la réalisation des travaux d'enfouissement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-955*

DEMANDE DE SUBVENTION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - PROGRAMME D'AIDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009-2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE madame Maryse Gaudreault, députée de la circonscription de Hull, a indiqué à la Ville que son fonds discrétionnaire lui permet d'offrir une subvention au montant de 1 569 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que le conseil lui transmette une demande détaillée à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de pavage sur la rue Gamelin sont prévus au PTI 2008 pour un budget de 300 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux de pavage est prévue pour 2009 et que ce projet de réfection de rue est en tout point conforme au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner la demande de subvention pour un montant de 1 569 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal et d'autoriser le Service de l'ingénierie à compléter tous les formulaires nécessaires à cet effet;
- d'autoriser le Service des finances, Section de la comptabilité, à transmettre au ministère des Transports du Québec, la demande finale avec les pièces justificatives, au terme des travaux de réfection de pavage de la rue Gamelin pour le versement à la Ville de la contribution financière acceptée par madame Maryse Gaudreault, députée de la circonscription de Hull, le tout dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-956*

AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE DANS LE SECTEUR DE MASSON-ANGERS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-549 en date du 20 juin 2006, adoptait le cadre de référence pour l'aménagement et le soutien des jardins communautaires et le budget requis pour sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-1285 en date du 9 décembre 2008, adoptait le budget et le plan d'action 2009 de la Commission Gatineau, Ville en santé avec comme objectif de soutenir l'implantation de nouveaux jardins et l'entretien des jardins existants;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du jardin du secteur Daniel-Johnson ne peut se faire car aucun terrain n'est disponible;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de Masson-Angers est dépourvu de jardin et qu'une demande de démarrage d'un jardin communautaire a été déposée au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de donner suite à la résolution numéro CM-2008-1285 en date du 9 décembre 2008 et d'approuver l'aménagement d'un nouveau jardin communautaire dans le secteur de Masson-Angers, en conformité avec le cadre de référence pour l'aménagement et le soutien des jardins communautaires. Cette décision implique que les sommes prévues pour l'aménagement du jardin dans le secteur Daniel-Johnson ne seront plus disponibles.

NOUVEAU JARDIN

Parc de l'Érablière

ORGANISME PARRAIN

Démarche en cours pour création d'une association de résidents

Les fonds à cette fin au montant approximatif de 25 000 \$ seront pris à même le poste budgétaire 02-71432, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à reconduire les soldes du budget 2009 et des années antérieures au budget 2010 et suivants.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71432-999-72143	25 000 \$	Jardins communautaires - Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-957*

CONTRAT D'EXÉCUTION ET D'INTÉGRATION D'UNE OEUVRE D'ART - 160, RUE LEDUC - CENTRE DE PRODUCTION DU THÉÂTRE DE L'ÎLE - MONSIEUR SYLVAIN POTVIN - 20 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Laferrière a soumis au Service des arts, de la culture et des lettres, une demande pour que l'artiste-sculpteur reconnu du district de Hull, monsieur Sylvain Potvin, crée une œuvre d'intégration à l'architecture de l'édifice situé au 160, rue Leduc qui abrite le Centre de production du Théâtre de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE l'artiste a soumis un projet qui répond aux attentes des différents intervenants au dossier dont l'architecte du projet;

CONSIDÉRANT QUE madame Laferrière a prévu l'achat de l'œuvre qui mettra en valeur l'édifice et le quartier environnant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le contrat d'exécution et d'intégration de l'œuvre d'art au Centre de production du Théâtre de l'Île à intervenir avec l'artiste monsieur Sylvain Potvin pour la réalisation et l'installation de l'œuvre intitulé « Dénouement » au Centre de production du Théâtre de l'Île situé au 160, rue Leduc (secteur de Hull) et de lui accorder un montant de 20 000 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre le chèque à l'artiste, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat d'exécution et d'intégration de l'oeuvre.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71488-692-72147	20 000 \$	Denise Laferrière - De Hull - Aménagement - Équipement non capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-958*

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS, PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS PARTICULIERS, PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DE REGROUPEMENTS VOLONTAIRES, PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE, PROGRAMME DE SOUTIEN AUX CLUBS DE L'ÂGE D'OR

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de sa réunion du 10 juin 2009, a pris connaissance des rapports d'analyse du programme de soutien aux événements, du programme de soutien aux projets particuliers, du programme de soutien aux initiatives de regroupements volontaires, du programme de soutien au développement de l'excellence et du programme de soutien aux clubs de l'âge d'or;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire ainsi que les centres de services ont procédé à l'analyse des demandes de soutien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission représentant une contribution financière de 132 777 \$ afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et aux noms comme indiqué ci-dessous sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Programme de soutien aux événements :

Les amis de Wychwood	1 500 \$
Association du Parc Champlain	1 000 \$
Association des portugais Aylmer	1 500 \$
Association des retraités de l'Outaouais	1 500 \$
Maison communautaire Daniel-Johnson	1 500 \$
Association Fraternité secteur Fournier	390 \$
Association Fraternité secteur Fournier	1 050 \$
Association Fraternité secteur Fournier	1 500 \$
Association des résidants du Plateau	1 500 \$
Association des résidants du Plateau	1 500 \$
La Maison de l'amitié	1 500 \$
Association des résidants du quartier Wright	1 500 \$
Association des résidants Jardin Taché	537 \$
Oxygène, club de randonnée	500 \$
Association des résidants de l'Île de Hull	3 000 \$
Association des résidants de l'Île de Hull	1 500 \$
Association des retraités de la résidence Frontenac	1 000 \$
Maison d'accueil Mutchmore	810 \$

Association du soccer de Hull	1 500 \$
Braves du coin	1 500 \$
Collectif régional de la lutte à l'itinérance de l'Outaouais	250 \$
Association du parc Gérard-Marchand	1 500 \$
Club de tennis de Buckingham	530 \$
CVQ Pointe-Gatineau	1 500 \$
CVQ Pointe-Gatineau	1 500 \$
Pointe aux jeunes	1 500 \$
CPCSL (Comité des partenaires du Baron)	1 500 \$
Centre de l'enfance Pont Magique	1 120 \$
CVQ Le Moulin-des-Pionniers	1 500 \$
AGAP Vieux-Gatineau	<u>3 000 \$</u>

TOTAL : **40 187 \$**

Programmes de soutien aux projets particuliers :

Scouts d'Aylmer	5 210 \$
Centre Alimentaire Aylmer	7 740 \$
Centre communautaire Entre-Nous	9 000 \$
Club Aqua-Polo	2 000 \$
La maison de l'Amitié	4 000 \$
Les enfants de l'espoir	8 500 \$
Maison de l'amitié de Hull	4 000 \$
Association des retraités de l'Outaouais	10 000 \$
Club de tennis de Hull	1 000 \$
Actions-quartiers	6 000 \$
Pointe-aux-jeunes	2 780 \$
Pointe-aux-jeunes	5 260 \$
Adojeune	10 000 \$
AGAP du Vieux-Gatineau	<u>6 000 \$</u>

TOTAL : **81 490 \$**

Programme de soutien aux initiatives de regroupement volontaires :

Comité de vie de quartier Pointe-Gatineau/Le Baron	<u>2 500 \$</u>
--	-----------------

TOTAL : **2 500 \$**

Programme de soutien au développement de l'excellence :

Tennis Outaouais performance (Tournois de tennis futurs) 28 février – 8 mars 2009	4 000 \$
Association Baseball Amateur d'Aylmer (Tournoi National Bantam AA et A) 1 ^{er} au 5 juillet 2009	<u>3 000 \$</u>

TOTAL : **7 000 \$**

Programme de soutien aux clubs de l'âge d'or :

Âge d'or - Aylmer Friendship - Club	600 \$
Club Âge d'Or St-Paul Aylmer	<u>1 000 \$</u>

TOTAL : **1 600 \$**

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971-72148	132 777 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71030-971	100 000 \$		Soutien aux organismes communautaires et développement - Contributions
02-70046-971		100 000 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-959*

SOUTENIR LA DÉMARCHE D'UN PORTRAIT SOCIAL DES COMMUNAUTÉS EN OUTAOUAIS EN CONTRIBUANT FINANCIÈREMENT AU PROJET, EN COLLABORATION AVEC PLUSIEURS PARTENAIRES DU MILIEU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, dans le renouvellement de son plan stratégique, s'est donnée comme orientation de mettre en valeur et d'assurer l'essor des lieux d'appartenance auxquels les citoyens s'identifient — les quartiers, les villages urbains et les milieux de vie champêtre — en misant sur leurs caractéristiques propres et en protégeant leur patrimoine culturel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est dotée d'une démarche en développement social et que les partenaires associés à cette démarche désirent collaborer pour avoir des outils communs pour mieux connaître et intervenir sur les réalités sociales des quartiers;

CONSIDÉRANT QU'une telle démarche représente un soutien financier de 300 000 \$, partagé entre l'ensemble des partenaires concernés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, en lien avec les travaux en développement social, désire collaborer à cette démarche commune pour se doter d'un portrait des communautés;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de santé et des services sociaux en Outaouais a ouvert un compte en fidéicommiss afin de coordonner le projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de participer aux travaux pour l'élaboration d'un portrait des communautés et de verser une somme de 10 000 \$ à l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais, en fidéicommiss, conditionnellement à la participation financière des partenaires concernés.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais, en fidéicommiss, 104, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R7, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71010-971-72149	2 000 \$	Direction - Loisirs, sports et vie communautaire - Contributions
02-59110-971-72150	2 000 \$	Programme d'accessibilité universelle - Contributions
02-59130-971-72151	2 000 \$	Politique familiale - Contributions
02-71127-971-72152	2 000 \$	Commission jeunesse - Contributions
02-59100-971-72153	2 000 \$	Ville en santé - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-960*

MODIFICATION DE L'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de relance du train touristique à vapeur, le conseil municipal a convenu, par entente, de verser à la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais une aide financière de 1 261 297 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CM-2009-83 en date du 20 janvier 2009, une somme de 600 000 \$ a été avancée à la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais pour réaliser une partie des travaux en 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE des travaux imprévus et importants ont dû être réalisés d'urgence pour permettre la reprise des activités du train touristique, soit la réhabilitation d'un deuxième site affecté par un glissement;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux de réhabilitation de ce site dépasse les 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses pour l'année 2009 sont évalués approximativement à 3,7 M\$;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais demande, en vertu de l'entente d'aide financière, une deuxième avance de fonds de 400 000 \$ pour permettre l'engagement et le paiement des travaux de réhabilitation de la voie ferrée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, à titre de partenaire financier, doit approuver et autoriser les ajouts des travaux de réhabilitation à l'entente d'aide financière intervenue le 20 janvier 2009;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Québec versera l'aide financière remplaçant ainsi Tourisme Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil ce qui suit :

- d'accepter les travaux de réhabilitation du deuxième site de glissement de terrain comme travaux admissibles et d'inclure ceux-ci à l'entente d'aide financière intervenue entre la Ville de Gatineau et la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais, le 20 janvier 2009, à titre de travaux autorisés;
- de verser à la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais, une avance additionnelle de 400 000 \$ dans le cadre de ladite entente;

- d'accepter le remplacement de Tourisme Outaouais par Tourisme Québec, à titre de partenaire financier au projet de relance du train touristique;
- de modifier la résolution CM-2009-83 en date du 20 janvier 2009 et l'entente d'aide financière précitée pour tenir compte de la présente.

Le trésorier est autorisé à avancer à la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais, un montant additionnel de 400 000 \$ pour réaliser les travaux prévus en 2009-2010 et à puiser cette somme à même le surplus affecté « relance du train touristique » ainsi qu'à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tout document, le cas échéant, aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62290-972-72140	400 000 \$	Réserve - Développement économique - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	400 000 \$		Surplus affecté - Subventions
02-62290-972		400 000 \$	Réserve - Développement économique - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-961*

VENTE D'UN TERRAIN INDUSTRIEL - PARTIE DU LOT 3 738 649 AU CADASTRE DU QUÉBEC (FUTUR LOT 4 396 988 AU CADASTRE DU QUÉBEC) - CHEMIN INDUSTRIEL - AÉROPARC INDUSTRIEL - 7008546 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 3 738 649 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, dans l'Aéroparc industriel de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 738 649 au cadastre du Québec fait l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer le lot 4 396 988 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE Développement économique - CLD Gatineau est responsable de la mise en vente des terrains industriels, tel qu'énoncé à l'article 7.1.4 de la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers;

CONSIDÉRANT QUE les prix de vente pour les terrains des parcs industriels, d'affaires et technologiques ont été adoptés par le conseil municipal de la Ville de Gatineau, le 13 novembre 2007 en vertu de sa résolution numéro CM-2007-1208, tel que prévu à l'article 7.1.4 de la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 7008546 Canada inc. a déposé une offre d'achat, le 27 mars 2009, et consent à acquérir une partie du lot 3 738 649 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 4 765,8 m² pour la somme de 64 123,31 \$ (1,25 \$/pi² ou ± 13,45 \$/m²);

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat stipule que l'entreprise prévoit construire sur ce terrain, dans un délai de 12 mois à partir de la signature de l'acte de vente, un bâtiment d'une superficie de 899,07 m² pour y exercer des activités commerciales conformes au zonage et au secteur;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure pour la vente de terrains industriels adoptée par Développement économique – CLD Gatineau (DE-CLDG), le 21 juin 2007, amendée le 5 juin 2008 et mise à jour le 1^{er} octobre 2008, ont été exécutées et que le comité des affaires courantes de DE-CLDG, en vertu de sa résolution numéro DE-CE-09-28, recommande à la Ville de Gatineau d'accepter l'offre d'achat soumise par 7008546 Canada inc.:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre, à 7008546 Canada inc., une partie du lot 3 738 649 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 4 765,8 m², au prix de 64 123,31 \$ (1,25 \$/pi² ou ± 13,45 \$/m²), plus TPS et TVQ si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise et dûment signée le 27 mars 2009.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Cette transaction est réalisée en conformité avec l'article 7.1.4 de la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers qui précise que « Les biens immobiliers situés dans les parcs industriels ou parcs de technologie sont considérés pour les fins de cette politique comme des terrains sans valeur marchande conventionnelle, sont majoritairement destinés à l'aliénation. Les conditions de vente et les taux applicables sont préalablement établis par le conseil municipal et la Corporation de développement économique de Gatineau est responsable de leur mise en vente.

Les recommandations de la Corporation de développement économique de Gatineau sont acheminées par la Division des transactions immobilières au comité exécutif et au conseil municipal qui évaluent l'opportunité et les conditions d'aliénation. »

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-962*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2009-1106*

MODIFICATIONS AUX STRUCTURES ORGANISATIONNELLES - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE, GESTION DU TERRITOIRE - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie et le Service des projets immobiliers partagent les mêmes objectifs et mandats de maintien, de réhabilitation et de développement des infrastructures municipales, quoique sur des composantes différentes de ces infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de concentrer les efforts et dédier des ressources à la préparation et au maintien des plans directeurs des infrastructures municipales, incluant la priorisation des investissements et l'allocation des ressources;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir et d'harmoniser les processus de gestion de projets, de façon à en optimiser la réalisation dans le respect des budgets et des échéanciers, tout en dégageant les responsables de certaines responsabilités opérationnelles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter des ressources au traitement des demandes de subvention, au développement de stratégies de gestion quant aux actifs immobiliers, ainsi qu'au traitement des requêtes et plaintes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter un cadre dédié à la réalisation des projets spéciaux du Rapibus et du redéveloppement de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE quelques ajustements doivent être apportés au Service de l'environnement et à la direction générale adjointe, Gestion du territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la création de cinq nouveaux postes et de modifier les structures organisationnelles de la direction générale adjointe, Gestion du territoire, du Service de l'ingénierie, du Service des projets immobiliers, du Service de l'environnement et du Service des travaux publics.

Service des infrastructures :

- créer le Service des infrastructures sous la gouverne du directeur général adjoint, Gestion du territoire;
- abolir le Service de l'ingénierie et le Service des projets immobiliers;
- abolir le poste de directeur du Service des projets immobiliers (poste numéro SPI-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 7 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau;
- abolir le poste de directeur du Service de l'ingénierie (poste numéro ING-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 7 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau;
- créer le poste de directeur du Service des infrastructures (poste numéro SIS-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 8 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau et y désigner monsieur André Cadieux à titre de directeur du Service des infrastructures et confirmer sa permanence à ce poste. La période d'essai est également complétée. La permanence de monsieur André Cadieux met fin également à l'entente contractuelle qui prenait fin le 17 octobre 2009;
- transférer le poste de secrétaire de direction (poste numéro ING-BLC-013) détenu par madame Nicole Cardinal sous la gouverne du directeur du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-001 au plan d'effectifs des cols blancs).

Direction générale adjointe, Gestion du territoire :

- créer le poste de directeur, Projets spéciaux (poste numéro SPS-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 7 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau et y désigner monsieur Jacques Lafleur à titre de directeur, selon les termes convenus dans l'entente intervenue avec le directeur du Service des ressources humaines;
- autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente intervenue entre le directeur du Service des ressources humaines et monsieur Jacques Lafleur.

Administration, contrôle et approvisionnement :

- transférer le poste hors-structure de conseiller principal, Administration, contrôle et approvisionnement ainsi que tous les postes qui en relèvent et le placer sous la gouverne du directeur du Services des infrastructures. Monsieur André Sincennes en demeure le titulaire;

- modifier le titre du poste cadre de contrôleur (poste numéro SPI-CAD-013) du Service des projets immobiliers pour le poste de responsable, Financement et contrôle (poste numéro SIS-CAD-026 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 4 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau sous la gouverne du conseiller principal, Administration, contrôle et approvisionnement. Madame Bibiane Beaulé demeure la titulaire du poste;
- créer un poste syndiqué col blanc de technicien aux subventions (poste numéro SIS-BLC-056 au plan d'effectifs des employés cols blancs) sous la gouverne du responsable, Financement et contrôle.

Division des réseaux et des aménagements urbains :

- abolir la Division des réseaux du Service de l'ingénierie et créer la Division des réseaux et des aménagements urbains du Service des infrastructures sous la gouverne du directeur adjoint, Réseaux et aménagements urbains;
- abolir le poste de chef de division, Réseaux du Service de l'ingénierie (poste numéro ING-CAD-004 au plan d'effectif des cadres), classe 6 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau;
- créer le poste de directeur adjoint, Réseaux et aménagements urbains du Service des infrastructures (poste numéro SIS-CAD-002 au plan d'effectif des cadres) situé à la classe 6 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau sous la gouverne du directeur du Service des infrastructures et y désigner monsieur Jean Audet;
- transférer sous la Division des réseaux et des aménagements urbains et modifier le titre du poste de coordonnateur, Construction-projets (poste numéro ING-CAD-010) détenu par madame Josée Lévesque pour coordonnateur, Infrastructures (poste numéro SIS-CAD-014 au plan d'effectifs des cadres);
- transférer sous la Division des réseaux et des aménagements urbains et modifier le titre du poste de coordonnateur, Planification-infrastructures (poste numéro ING-CAD-008) détenu par monsieur Alain Renaud pour coordonnateur, Infrastructures (poste numéro SIS-CAD-010 au plan d'effectifs des cadres);
- transférer sous la Division des réseaux et des aménagements urbains et modifier le titre des postes de coordonnateur, Construction-infrastructures (postes numéros ING-CAD-019 ING-CAD-012 et ING-CAD-011) détenu par messieurs Jean-François Robert, Maurice Lemire et Martin Lachapelle pour coordonnateur, Infrastructures (postes numéros SIS-CAD-011, SIS-CAD-012 et SIS-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres);
- transférer le poste de coordonnateur, Réseaux techniques urbains (poste numéro ING-CAD-016) détenu par madame Renée Roberge et modifier le titre pour coordonnateur, Infrastructures (poste numéro SIS-CAD-015 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 4 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau sous la gouverne du directeur adjoint, Réseaux et aménagements urbains;
- transférer les postes syndiqués cols blancs de techniciens conseils détenus par monsieur Luc Larose (poste numéro ING-BLC-018), monsieur Réjean Larocque (poste numéro ING-BLC-021), monsieur Pierre Lapointe (poste numéro ING-BLC-020), monsieur Pierre Tremblay (poste numéro ING-BLC-019), monsieur Maurice Comtois (poste numéro ING-BLC-017) et monsieur Denis O'Reilly (poste numéro ING-BLC-024) sous la gouverne des coordonnateurs, Infrastructures (postes numéros SIS-BLC-011, SIS-BLC-012, SIS-BLC-014, SIS-BLC-013, SIS-BLC-015 et SIS-BLC-016 au plan d'effectifs des cols blancs);

- transférer sous la gouverne du directeur adjoint, Réseaux et aménagements urbains et modifier le titre du poste de coordonnateur, Planification-aménagement urbain (poste numéro ING-CAD-009) détenu par monsieur Michel Diver pour coordonnateur, Aménagements urbains (poste numéro SIS-CAD-007 au plan d'effectif des cadres);
- transférer sous la gouverne du directeur adjoint, Réseaux et aménagements urbains et modifier le titre du poste de coordonnateur, Construction-aménagement urbain (poste numéro ING-CAD-013) détenu par madame Marie-Claude Tremblay pour coordonnateur, Aménagements urbains (poste numéro SIS-CAD-008 au plan d'effectifs des cadres);
- transférer les postes syndiqués cols blancs de technicienne en architecture et aménagement (poste numéro ING-BLC-035) détenu par madame Joëlle Bourassa et de technicien, Conseil aménagement urbain (poste numéro ING-BLC-033) détenu par monsieur Normand Beaulieu sous la gouverne des coordonnateurs, Aménagements urbains (poste numéros SIS-BLC-004 et SIS-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs);
- abolir le poste syndiqué col blanc de secrétaire spécialisée (poste numéro SPI-BLC-001 au plan d'effectif des cols blancs) détenu par madame Geneviève Laniel;
- créer le poste syndiqué col blanc de secrétaire II (poste numéro SIS-BLC-009 au plan d'effectifs des cols blancs) sous la gouverne du directeur adjoint, Réseaux et aménagements urbains et y désigner madame Geneviève Laniel;
- transférer le poste syndiqué col blanc de secrétaire I (poste numéro ING-BLC-015) détenu par madame Julie Patrice sous la gouverne du directeur adjoint, Réseaux et aménagements urbains (poste numéro SIS-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs);
- transférer le poste syndiqué col blanc de commis administratif (poste numéro ING-BLC-016) détenu par madame Joanne Frappier sous la gouverne du directeur adjoint, Réseaux et aménagements urbains (poste numéro SIS-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blancs);
- transférer les postes cadres de coordonnateurs, Développement des réseaux détenus par messieurs Mario Desforges et Pierre P. Séguin (postes numéros ING-CAD-005 et ING-CAD-006) sous la gouverne du directeur adjoint, Réseaux et aménagements urbains (postes numéros SIS-CAD-016 et SIS-CAD-017 au plan d'effectifs des cadres);
- transférer les postes syndiqués cols blancs de techniciens conseils détenus par monsieur Pierre Dessureault (poste numéro ING-BLC-022), monsieur Jean-Claude Morin (poste numéro ING-BLC-023) et monsieur Gabriel Fattouche (poste numéro ING-BLC-025) sous la gouverne des coordonnateurs, Développement des réseaux (postes numéros SIS-BLC-017, SIS-BLC-018 et SIS-BLC-019 au plan d'effectifs des cols blancs);
- transférer le poste vacant syndiqué col blanc d'agent de planification (poste numéro SPI-BLC-015) sous la gouverne du directeur adjoint, Réseaux et aménagements urbains (poste numéro SIS-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs).

Division du parc immobilier :

- abolir la Division des édifices et de l'électricité et créer la Division du parc immobilier sous la gouverne du directeur du Service des infrastructures;
- transférer le poste cadre de chef de division, Édifices et électricité (poste numéro SPI-CAD-003) et le renommer chef de division, Parc immobilier (poste numéro SIS-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres) sous la gouverne du directeur du Service des infrastructures et y désigner monsieur Louis Tardif;

- transférer sous la Division du parc immobilier et modifier le titre du poste cadre de coordonnateur de projets, Couverture de risques et PTI (poste numéro SPI-CAD-004) pour coordonnateur de projets, Parc immobilier (poste numéro SIS-CAD-020 au plan d'effectif des cadres) détenu par monsieur André Gauthier;
- abolir le poste cadre de coordonnateur de projets, Sécurité et accessibilité (poste numéro SPI-CAD-006 au plan d'effectifs des cadres) actuellement vacant;
- créer un poste syndiqué col blanc de chargé de projets, Parc immobilier (poste numéro SIS-BLC-022 au plan d'effectifs des cols blancs) sous la gouverne du chef de division, Parc immobilier;
- transférer le poste syndiqué col blanc de secrétaire II (poste numéro SPI-BLC-003) détenu par madame Carole E. Lauzon sous la gouverne du chef de division, Parc immobilier (poste numéro SIS-BLC-023 au plan d'effectifs des cols blancs);
- transférer le poste syndiqué col blanc de technicien conseil (poste numéro SPI-BLC-004) détenu par monsieur Guy Jolette sous la gouverne du coordonnateur de projets, Parc immobilier (poste numéro SIS-BLC-026 au plan d'effectifs des cols blancs);
- transférer le poste de coordonnateur de projets (poste numéro SPI-CAD-007) actuellement détenu par monsieur Guy Tousignant de la Division des édifices et de l'électricité du Service des projets immobiliers vers la Division du parc immobilier du Service des infrastructures (poste numéro SIS-CAD-019 au plan d'effectifs des cadres);
- prolonger le contrat de travail de madame Julie Lavoie jusqu'au 31 décembre 2012 et autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente contractuelle;
- prolonger le contrat de travail de monsieur Jean Lefebvre jusqu'au 31 décembre 2012 et autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente contractuelle;
- transférer le poste vacant d'agent de planification (poste numéro SPI-BLC-014) du Service des projets immobiliers vers la Division du parc immobilier sous la gouverne du chef de division (poste numéro SIS-BLC-020 au plan d'effectifs des cols blancs);
- transférer le poste technicien conseil (poste numéro SPI-BLC-005) occupé par monsieur André Cloutier du Service des projets immobiliers vers la Division du parc immobilier sous la gouverne du coordonnateur de projets (poste numéro SIS-BLC-025 au plan d'effectifs des cols blancs);
- transférer le poste cadre de coordonnateur, Projets mécaniques et électricité (poste numéro SPI-CAD-005) occupé par monsieur Eric Lumb du Service des projets immobiliers vers la Division du parc immobilier sous la gouverne du chef de division, Parc immobilier (poste numéro SIS-CAD-018 au plan d'effectifs des cadres);
- transférer le poste de technicien, Gestion de l'énergie (poste numéro SPI-BLC-010) occupé par monsieur Jacques Tremblay du Service des projets immobiliers vers la Division du parc immobilier sous la gouverne du coordonnateur de projets, Mécanique et électricité (poste numéro SIS-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs);
- transférer le poste de technicien conseil (poste numéro SPI-BLC-007) occupé par monsieur Michel Céré du Service des projets immobiliers vers la Division du parc immobilier sous la gouverne des coordonnateurs de projets, Architecture et structure (poste numéro SIS-BLC-024 au plan d'effectifs des cols blancs).

Division des eaux et des matières résiduelles :

- transférer la Division des eaux et des matières résiduelles du Service des projets immobiliers sous la gouverne du directeur du Service des infrastructures;

- transférer le poste cadre de chef de division, Eaux et matières résiduelles (poste numéro SPI-CAD-002) détenu par monsieur Michel Massé ainsi que tous les postes qui en relèvent sous la gouverne du directeur du Service des infrastructures (poste numéro SIS-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres).

Division de la planification et des services techniques :

- créer la Division de la planification et des services techniques sous la gouverne du directeur du Service des infrastructures;
- créer un poste cadre de chef de division, Planification et services techniques (poste numéro SIS-CAD-005 au plan d'effectifs des cadres) sous la gouverne du directeur du Service des infrastructures;
- abolir le poste vacant syndiqué col blanc de secrétaire I (poste numéro ING-BLC-014 au plan d'effectifs des cols blancs);
- créer le poste syndiqué col blanc de secrétaire II (poste numéro SIS-BLC-009 au plan d'effectifs des cols blancs) sous la gouverne du chef de division, Planification et services techniques;
- transférer le poste cadre de coordonnateur, Géomatique et salle à dessin (poste numéro ING-CAD-002) situé à la classe 4 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau détenu par madame Guylaine Hamel ainsi que tous les postes qui en relèvent sous la gouverne du chef de division, Planification et services techniques (poste numéro SIS-CAD-024 au plan d'effectifs des cadres);
- transférer le poste syndiqué col blanc de technicien spécialisé en dessin et archivage (poste numéro SPI-BLC-006) détenu par monsieur Nicolas Girard sous la gouverne du coordonnateur, Géomatique et salles à dessin (poste numéro SIS-BLC-049 au plan d'effectifs des cols blancs);
- transférer le poste cadre de coordonnateur, Arpentage et levés (poste numéro ING-CAD-003) détenu par monsieur Jean-Yves Lemelin ainsi que tous les postes qui en relèvent sous la gouverne du chef de division, Planification et services techniques (poste numéro SIS-CAD-025 au plan d'effectifs des cadres);
- abolir le poste vacant de technicien spécialisé (poste numéro ING-BLC-004 au plan d'effectifs des cols blancs);
- créer un poste syndiqué col blanc de technicien aux plaintes et requêtes (CANU) (poste numéro SIS-BLC-041 au plan d'effectifs des cols blancs) sous la gouverne du chef de division, Planification et services techniques;
- transférer sous la gouverne du chef de division, Planification et services techniques et modifier le titre du poste cadre de coordonnateur, Planification des projets (poste numéro ING-CAD-007) détenu par monsieur François Larose pour coordonnateur, Plans directeurs (poste numéro SIS-CAD-023 au plan d'effectifs des cadres);
- créer un poste syndiqué col blanc d'analyste, Gestion immobilière (poste numéro SIS-BLC-034 au plan d'effectifs des cols blancs) sous la gouverne du coordonnateur, Plans directeurs;
- créer un poste syndiqué col blanc de technicien au SIAD (poste numéro SIS-BLC-035 au plan d'effectifs des cols blancs) sous la gouverne du coordonnateur, Plans directeurs;
- transférer sous la gouverne du chef de division, Planification et services techniques et modifier le titre du poste cadre de coordonnateur, Circulation et sécurité routière (poste numéro ING-CAD-015) pour responsable, Circulation et sécurité routière (poste numéro SIS-CAD-021 au plan d'effectifs des cadres);

- transférer sous la gouverne du responsable, Circulation et sécurité routière les postes de techniciens spécialisés (postes numéros ING-BLC-026 et ING-BLC-027) détenus par monsieur Léo-Paul Gauthier et madame Maria Urbina (postes numéros SIS-BLC-036 et SIS-BLC-037 au plan d'effectifs des cols blancs);
- créer un poste de technicien spécialisé (poste numéro SIS-BLC-038 au plan d'effectifs des cols blancs) sous la gouverne du responsable, Circulation et sécurité routière;
- transférer le poste de technicien (poste numéro ING-BLC-037) détenu par monsieur David St-Onge sous la gouverne du responsable, Circulation et sécurité routière (poste numéro SIS-BLC-039 au plan d'effectifs des cols blancs);
- transférer le poste de coordonnateur, Circulation et sécurité routière (poste numéro ING-CAD-037) détenu par monsieur Claude Martine sous la gouverne du responsable, Circulation et sécurité routière (poste numéro SIS-CAD-039 au plan d'effectifs des cols blancs);
- transférer les postes de techniciens (postes numéros ING-BLC-028 et ING-BLC-030) détenus par monsieur Michel Dorris et madame Nathalie Pinard sous la gouverne du coordonnateur, Circulation et sécurité routière (postes numéros SIS-BLC-031 et SIS-BLC-032 au plan d'effectifs des cols blancs);
- renommer la Division de la sécurité corporative pour la Division de la sécurité organisationnelle et transférer tous les postes qui en relèvent sous la gouverne du chef de division, Planification et services techniques.

Service des travaux publics :

- transférer le poste syndiqué col blanc de secrétaire I (poste numéro SPI-BLC-021) détenu par madame Sylvie Toupin sous la gouverne de l'adjointe au directeur du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-024 au plan d'effectifs des cols blancs).

Service de l'environnement :

- abolir le poste syndiqué col blanc de chargé de projets, Carrefour environnemental (poste numéro SPI-BLC-017 au plan d'effectifs des cols blancs);
- créer un poste cadre de contremaître, Stations de pompage et surverse (poste numéro ENV-CAD-022 au plan d'effectif des cadres) situé à la classe 2 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau sous la gouverne du responsable, Usines d'eaux usées;
- créer un poste cadre de coordonnateur, Politique environnementale (poste numéro ENV-CAD-023 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 4 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau sous la gouverne de la directrice du Service de l'environnement;
- transférer le poste syndiqué col blanc de chargé de projets, PGMR (poste numéro ENV-BLC-006 au plan d'effectifs cols blancs) détenu par madame Iblis Le Guen sous la gouverne du coordonnateur, Politique environnementale;
- transférer le poste cadre de coordonnateur, Projet en environnement (poste numéro ENV-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres) détenu par monsieur Lawrence Simpson sous la gouverne du poste de coordonnateur, Politique environnementale;
- modifier le titre de responsable, Contrôle environnemental (poste numéro ENV-CAD-004) pour chef de division, Contrôle environnemental (poste numéro ENV-CAD-025 au plan d'effectifs des cadres) sous la gouverne de la directrice du Service de l'environnement et y désigner madame Josée Beaulne;
- abolir le poste syndiqué col blanc de technicien, Procédés usines (poste numéro ENV-BLC-012 au plan d'effectifs des cols blancs);

- créer le poste cadre de coordonnateur, Brigade verte (poste numéro ENV-CAD-024 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 2 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau sous la gouverne du poste de chef de division, Contrôle environnemental.
- Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier les organigrammes des services ainsi que la politique salariale et recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services mentionnés.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-963*

CONDITIONS SALARIALES - PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE - SECTEUR AQUATIQUE

CONSIDÉRANT l'accréditation obtenue le 18 mars 2009 par le Syndicat canadien de la fonction publique pour représenter les employés occasionnels du secteur aquatique;

CONSIDÉRANT l'intérêt des parties à convenir de conditions salariales dans les meilleurs délais avant le début des activités estivales;

CONSIDÉRANT le mandat du comité plénier CP-CL-2008-6 d'effectuer une analyse comparative de la rémunération du personnel du secteur aquatique;

CONSIDÉRANT les résultats de cette analyse comparative et le mandat de négociations obtenu du comité plénier;

CONSIDÉRANT QUE cette entente respecte le cadre financier établi préalablement à la négociation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver et de ratifier l'entente salariale à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4881, secteur aquatique pour la période du 1^{er} juin 2009 au 3 juin 2012.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, la présidente du comité de ressources humaines et conseillère du district numéro 17, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier ainsi que le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la convention collective.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c RICHARD D'AURAY
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif